

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TRUSTEAM ROC PME

FR0010220038

Trusteam Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Trusteam ROC PME est constitué principalement d'actions françaises, avec une diversification sur les valeurs européennes. L'objectif de gestion est de valoriser le capital à long terme au travers d'investissements sélectionnés parmi les valeurs de petite et moyenne capitalisation françaises et européennes, à fort potentiel de croissance, notamment des valeurs du marché Euronext Growth et d'obtenir une performance moyenne annuelle sur longues périodes supérieure ou égale à 10%. Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 6. Le FCP appliquera la politique d'exclusion mise en place par TRUSTEAM.

Il est classé « Actions des pays de la zone Euro ».

A titre purement indicatif, la performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice CAC All-Tradable, dividendes réinvestis, indice actions regroupant toutes les valeurs d'Euronext Paris. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le gérant utilise une stratégie d'investissement basée sur la méthode GARP : Croissance à un Prix Raisonnable. **Cette stratégie est basée sur la rencontre directe avec les entreprises avec le processus d'investissement suivant :**

- sélection des valeurs de petite et moyenne capitalisation en fonction de leur potentiel de croissance grâce à différents indicateurs : croissance et taille du marché, de maîtrise des prix, barrières à l'entrée et état de la concurrence,
- détermination d'un certain nombre de critères de qualité et notamment la façon dont la société a géré sa croissance passée afin d'anticiper sa gestion future avec les critères suivants : niveau absolu des marges d'exploitation et des marges nettes, leur évolution dans le temps, et pérennité de la structure financière,
- La stratégie d'investissement est également basée sur la satisfaction client, qui est utilisée comme un moteur de performance financière (dans la mesure de la disponibilité des données).

Un niveau de Satisfaction Client élevé permet de :

- réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients,
 - accroître la fidélisation des clients,
 - réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power),
 - garantir dans le temps la stabilité du cash-flow.
- Rencontres avec les dirigeants et visites des entreprises pour valider les critères retenus,
-Investissement sur les valeurs qui présentent une valorisation attractive compte tenu de ce potentiel de croissance avec définition d'une fourchette d'achat et d'un objectif de vente.

Le fonds est exposé :

- de 75% à 100% de l'actif en actions des pays de la zone euro, de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 10 milliards d'euros) et de tous secteurs économiques dont au minimum 5% en actions de capitalisation inférieures à 150 millions d'euros.

- de 0% à 25% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro d'émetteurs publics et privés et accessoirement en obligations libellées en devises autres que l'euro, notés A-3 minimum sur le court terme et BBB- sur le long terme chez S&P, ou jugées équivalentes par la société de gestion, au moment de l'investissement. Toutefois, le gérant se réserve la possibilité de conserver des titres dégradés en dessous des limites ci-dessus ou non notés dans la limite de 10% de l'actif.
- de 0% à 10% en obligations convertibles, ORA et bons de souscription
- de 0 à 10% en actions des pays de la zone euro de capitalisations supérieures à 10 milliards d'euros
- de 0 à 10% au risque de change et de marché hors zone euro.

Etant éligible au PEA et au PEA-PME, il est investi en actions et titres assimilés dont au minimum à 75% de l'actif en titres éligibles au PEA et au PEA-PME, cotés sur des marchés réglementés ou assimilés. Etant en outre éligible aux contrats d'assurance-vie DSK, il est investi au minimum à 5% de l'actif en actions de capitalisations inférieures à 150 millions d'euros.

Le fonds peut accessoirement être investi en OPC. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français de toutes classifications ou européen, ou en parts et/ou actions de FIA de droit français de toutes classifications, respectant les critères d'éligibilité de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des OPC gérés par Trusteam Finance.

Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds pourra utiliser des instruments dérivés : options et futures des marchés réglementés et des titres intégrant des dérivés.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des produits monétaires, pourra réaliser des dépôts et avoir recours à des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

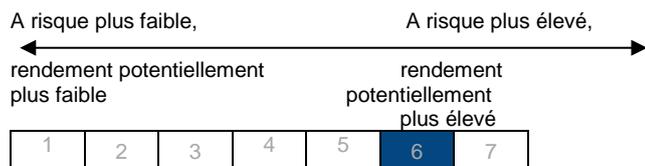
Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque vendredi à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque lundi sur la base des cours de clôture du vendredi.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 6 en raison de son exposition aux marchés actions et au risque lié à la gestion discrétionnaire, accessoirement de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de marché sur les petites capitalisations

Le risque de baisse de la valeur du fonds est d'autant plus important que le fonds investit dans des actions de sociétés de petite (inférieur à 1 Milliard d'euros) ou moyenne capitalisation (inférieur à 10 Mds d euros) dont l'actif peut connaître de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse.

Risque de liquidité : Le fonds peut être exposé au risque lié à l'investissement en actions de petites capitalisations, c'est à dire inférieures à 1 milliard d'euros : le Fonds pouvant être investi en actions petites valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Le fonds peut également s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur d'un titre obligataire ne puisse pas faire face à ses engagements et au risque d'une dégradation de la note de l'entreprise par les agences de notation qui pourrait faire baisser la valeur de ses obligations et ainsi faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	Maximum 4%
FRAIS DE SORTIE	néant
<p><i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i></p>	

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

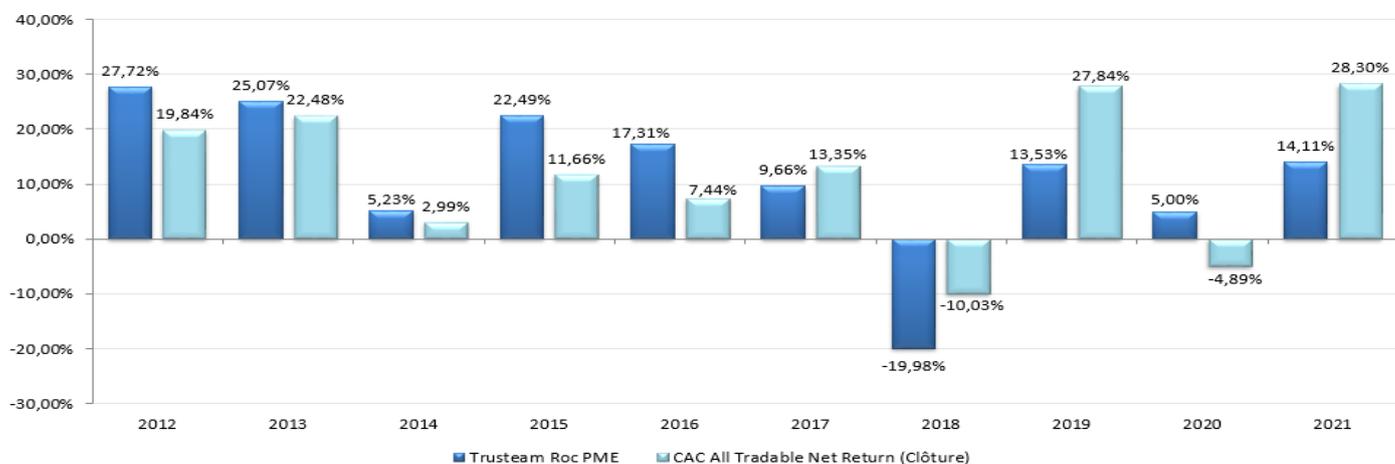
FRAIS COURANTS	2,86% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	<p>0,00% TTC au titre du dernier exercice clos le 30/06/2022 15% TTC, taux maximum, de la performance annuelle supérieure à +10% Elle est calculée sur l'actif net</p>

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.trusteam.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC PME



Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 23/09/2005

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement de dénomination le 09/05/2016 (ex TRUSTEAM MICROGARP)

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP Trusteam Finance 11 rue Berryer, 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.trusteam.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA, au PEA-PME et aux contrats d'assurance vie DSK

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion www.trusteam.fr).

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Trusteam Finance www.trusteam.fr / Mentions légales et réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/08/2022.